



CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉPURATION CONCERNANT L'ÉTUDE DU PRÉAVIS MUNICIPAL 08/19

RÉHABILITATION DU COLLECTEUR INTERCOMMUNAL SORGE À ECUBLENS SECTEUR 10 – « VILLARS/TRIAUDES »

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES LES CONSEILLÈRES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS,

LA COMMISSION D'ÉPURATION CHARGÉE D'EXAMINER LE PRÉAVIS SUSMENTIONNÉ S'EST RÉUNIE EN DATE DU MARDI 25 JUIN 2019 À 20H00 À LA MAISON DE COMMUNE.

LA COMMISSION ÉTAIT CONSTITUÉE DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

PRÉSIDENT :	MONSIEUR	OLIVIER CHAPPUIS	ASSE
MEMBRES :	MESSIEURS	THOMAS BECK	ICD
		CÉDRIC GLAUSER	ICD
		BENITO QUINTAS	ASSE
		MICHEL RACINE	ICD
		OLIVIER RUEGG	ASSE
RAPPORTEUR :	MONSIEUR	CARLOS RODRIGUEZ	ASSE
DÉLÉGUÉ MUNICIPAL :	MONSIEUR	MARCEL PANZERA	ICD

PRÉAMBULE

LA COMMISSION D'ÉPURATION REMERCIE LA MUNICIPALITÉ, REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR MARCEL PANZERA, POUR LES EXPLICATIONS DÉTAILLÉES ET LES RÉPONSES PRÉCISES APPORTÉES AUX QUESTIONS POSÉES. LA COMMISSION SOUHAITERAIT DÉPENDANT À L'AVENIR POUVOIR BÉNÉFICIER DU TABLEAU DES INVESTISSEMENTS REMIS À JOUR POUR CHAQUE PRÉAVIS.

INTRODUCTION

LE PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ A POUR BUT DE PRÉSENTER AUX CONSEILS COMMUNAUX DES 5 COMMUNES DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE, LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN TRONÇON DU COLLECTEUR SORGE SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ECUBLENS, DANS LE SECTEUR 10 « VILLARS/TRIAUDES » ET D'OBTENIR LE CRÉDIT NÉCESSAIRE À CES TRAVAUX.

HISTORIQUE

(VOIR PRÉAVIS MUNICIPAL 08/19 DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-SULPICE)

LE COLLECTEUR DE CONCENTRATION MÈBRE-SORGE A ÉTÉ CONSTRUIT AU DÉBUT DES ANNÉES 60, DANS LE BUT D'ASSAINIR LES REJETS D'EAUX USÉES (EU) DES AGGLOMÉRATIONS DE L'OUEST LAUSANNOIS.

LA POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT MENÉE CONJOINTEMENT PAR LA CONFÉDÉRATION, LE CANTON DE VAUD ET LES COMMUNES RIVERAINES A PERMIS LA MISE EN ŒUVRE DE CE COLLECTEUR DE CONCENTRATION AFIN DE REDONNER À LA RIVIÈRE LA MÈBRE UN ASPECT ACCEPTABLE DU POINT DE VUE ÉCOLOGIQUE.

A CE JOUR, L'ENTENTE A PROCÉDÉ À LA RÉHABILITATION DE TOUS LES SECTEURS DU COLLECTEUR MÈBRE.

OBJET

LE PRÉSENT DESCRIPTIF CONCERNE LA DEUXIÈME ÉTAPE DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR SORGE (SELON LES MESURES DU PGEEI). IL EST NÉCESSAIRE DE PRIVILÉGIER AUJOURD'HUI CETTE ÉTAPE DU PLAN DE RÉHABILITATION.

LA PREMIÈRE ÉTAPE SUR LE COLLECTEUR INTERCOMMUNAL SORGE (LE SECTEUR 9 RÉALISÉ EN 2019) A PERMIS DE RÉHABILITER LE TRONÇON « BOIS/VILLARS » À ECUBLENS. IL S'AGIT MAINTENANT DE LA RÉHABILITATION DU SECTEUR 10 « VILLARS/TRIAUDES ».

LES RAISONS DE CETTE RÉHABILITATION SONT :

- L'OBSTRUCTION DU COLLECTEUR PAR LA PÉNÉTRATION DE RACINES ET DE CORPS ÉTRANGERS DUS À DES RACCORDEMENTS MAL EXÉCUTÉS.
- LA MAUVAISE ÉTANCHÉITÉ DUE À LA FISSURATION ET AU DÉCOLLAGE DES JOINTS, ENTRAINANT DES RISQUES DE POLLUTION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE ET DES COURS D'EAU.
- L'ÉROSION DUE AU VIEILLISSEMENT DES CONDUITES.
- LA RÉDUCTION PONCTUELLE DU DIAMÈTRE DE LA CANALISATION.

PROJET

DESCRIPTIF DES TRAVAUX À RÉALISER :

- RÉHABILITATION DU COLLECTEUR PAR UN CHEMISAGE COMPLET (GAINAGE THERMODURCISSABLE) DES CANALISATIONS EXISTANTES, SUR UNE LONGUEUR DE 365 M ENVIRON.

ADJUDICATION

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE SE RÉUNIRA POUR DÉCIDER DE L'ADJUDICATION DES TRAVAUX SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU PRÉSENT PRÉAVIS PAR LES CONSEILS COMMUNAUX CONCERNÉS.

DEVIS ESTIMATIF ET FINANCEMENT

LE MONTANT TOTAL DES TRAVAUX ESTIMÉS S'ÉLÈVENT À FR. 364'000. —NET TTC, (DÉTAILS DONNÉS DANS LE PRÉAVIS 08/19 DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-SULPICE, SOUS CHIFFRE 4)

SELON LA CLEF DE RÉPARTITION EN VIGUEUR (0.2% POUR NOTRE COMMUNE), LE MONTANT DES TRAVAUX À LA CHARGE DE LA COMMUNE DE ST-SULPICE EST DE FR. 728. —NET TTC.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU PRÉSENT PRÉAVIS FIGURENT AU PLAN ANNUEL DES INVESTISSEMENTS 2018-2029 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE.

PLANNING DES TRAVAUX

LES TRAVAUX DÉBUTERONT AU PRINTEMPS DE L'ANNÉE 2020 ET SE DÉROULERONT SUR UNE DURÉE DE 2 MOIS ENVIRON, DÈS L'APPROBATION DE CE PRÉAVIS PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

CONCLUSION

EN CONCLUSION DE CE QUI PRÉCÈDE, LA COMMISSION D'ÉPURATION RECONNAIT LA PERTINENCE DES TRAVAUX DEMANDÉS PAR LE PRÉAVIS 08/19.

C'EST DONC À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS QUE LA COMMISSION D'ÉPURATION VOUS PROPOSE, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES LES CONSEILLÈRES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS DE BIEN VOULOIR PRENDRE LES DÉCISIONS SUIVANTES :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- VU LE PRÉAVIS MUNICIPAL 08/19
- OUI LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉPURATION CHARGÉE DE SON ÉTUDE
- CONSIDÉRANT QUE CET OBJET A ÉTÉ PORTÉ RÉGULIÈREMENT À L'ORDRE DU JOUR

DÉCIDE

- D'AUTORISER L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE À ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR SORGE, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ÉCUBLENS, SUR LE SECTEUR 10 - « VILLARS/TRIAUDES ».
- D'ALLOUER À LA COMMISSION DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE LE CRÉDIT NÉCESSAIRE, SOIT LA SOMME DE FR. 364'000. —NET TTC, SELON LES MODALITÉS DÉCRITES CI-DESSUS.
- D'AUTORISER LA MUNICIPALITÉ DE ST-SULPICE À CONTRIBUER PAR LE MONTANT DE FR. 728.— NET TTC À LA SOMME SUSMENTIONNÉE PAR LA DISSOLUTION DU MONTANT CORRESPONDANT AU FOND DE RÉSERVE ATTRIBUÉ « EPURATION DES EAUX » QUI SE MONTENT À FR. 12'299'027.02 AU 31 DÉCEMBRE 2018.

AU NOM DE LA COMMISSION D'ÉPURATION

LE PRÉSIDENT



OLIVIER CHAPPUIS

LE RAPPORTEUR



CARLOS RODRIGUEZ

ST-SULPICE, LE 27 JUIN 2019